



Décision n° 2023/10
de la Commission des titres d'ingénieur (CTI)
relative à l'attribution du label EUR-ACE®
à des formations de
l'École nationale d'ingénieurs de Sousse (ENISo)

École

Nom :	École nationale d'ingénieurs de Sousse
Sigle :	ENISo
Type :	Établissement étranger d'enseignement supérieur public
Pays :	Tunisie
Site de l'école :	Sousse
Type de formation :	Ingénieur

Objet de la demande de labellisation

Catégorie NEU (Première demande pour l'attribution du label EUR-ACE) : Ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Sousse, spécialité Télécommunications embarquées - GTE Ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Sousse, spécialité Mécanique et Productique - GMP
--

- Vu la demande présentée par l'école nationale d'ingénieurs de Sousse (Tunisie) ;
- Vu le rapport d'évaluation établi par Sonia WANNER (membre de la CTI et rapporteure principale), Nicolas DAILLY (expert auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 octobre 2023.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Demande(s) d'une école étrangère en vue de l'attribution du Label Eur-Ace®

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Le label européen **EUR-ACE®** pour les formations d'ingénieur est attribué aux diplômés suivants :

Intitulé du diplôme	À compter du début de l'année civile	Jusqu'à la fin de l'année civile
Ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Sousse, spécialité Télécommunications embarquées - GTE	2024	2028
Ingénieur de l'école nationale d'ingénieurs de Sousse, spécialité Mécanique et productique - GMP	2024	2028

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Initier et structurer rapidement une démarche compétence qui doit objectiver l'atteinte des acquis d'apprentissage des cours/modules.
- Mettre en place une démarche qualité complète et bien assimilée par l'encadrement et les élèves et qui devra notamment :
 - o Assurer la gestion documentaire de l'école et la cohérence des documentations en interservices.
 - o Etablir le taux de satisfaction des apprenants sur la qualité de la formation au travers d'un suivi semestriel des enquêtes de satisfaction. Veiller à assurer la boucle de retour complète pour suivre les résultats effectifs des actions menées et rendre compte aux parties prenantes.
- Expliciter et objectiver la politique internationale à court et moyen terme.
- Mettre en place un observatoire des métiers et de l'insertion afin de garantir le suivi à court, moyen et long terme de l'évolution dans l'emploi des diplômés, des métiers et de l'expertise revendiquée par l'école.

Pour les formations

- Construire les compétences en définissant les compétences communes aux ingénieurs ENISo, d'une part, et les compétences spécifiques aux diplômes de spécialité, d'autre part.
- Développer le nombre d'intervenants issus du monde de l'entreprise au sein de la formation.
- Assurer une exposition systématique des étudiants à la recherche.
- Développer l'exposition aux problématiques RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise).
- Développer les modules *softs skills* liés au métier de l'ingénieur.
- Renforcer la caractéristique professionnalisante de la formation : poursuivre l'augmentation du nombre d'heures dédiées aux projets au regard des enseignements théoriques et de la durée des stages en entreprise. Réduire le volume horaire d'enseignements en face à face.

L'école établira un rapport intermédiaire à la date du 15 septembre 2025 concernant les deux spécialités **Télécommunications embarquées** et **Mécanique et productique**, afin de se caler au calendrier correspondant avec le rapport intermédiaire du précédent rapport d'audit, soumis à l'assemblée plénière le 12 juillet 2022. Ce document est à transmettre pour **le 15 septembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance de diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 octobre 2023

Décision approuvée en séance plénière, le 15 novembre 2023



La présidente

Elisabeth Crépon